Isaäc Jan Alexander Gogel (1765-1821), par Matthieu Ignace van Brée, huile sur toile, 1812/13, Rijksmuseum, Amsterdam.

DOSSIER

LA DISPARITION DE L'ORDRE ROYAL DE L'UNION À PARIS (1814)

Dr George SANDERS[1]

Fin juillet 1814, un colis fut déposé sur le bureau de Dominique Georges Frédéric Dufour, baron de Pradt et archevêque de Malines. En tant que *Commissaire nommé aux Grandes Chancelleries de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Réunion*, l'archevêque assumait depuis quelques mois la fonction de grand chancelier des ordres. Ce colis, qu'il attendait depuis bien longtemps, contenait tout ce qu'il restait de l'ancien ordre royal de l'Union. Le fait que l'on se soit débarrassé des vestiges phaléristiques de l'ordre du royaume de Hollande, à Paris, et précisément au moment où les deux personnages ayant écrit la plus grande partie de son histoire avaient quitté la scène politique est hautement symbolique. Son fondateur, Louis Napoléon Bonaparte, avait abdiqué quatre ans plus tôt, en juillet 1810, abandonnant son pays à une destinée incertaine, tandis que son frère aîné, l'ancien Empereur des Français Napoléon Bonaparte qui n'avait pas manqué une seule occasion de mépriser l'ordre et était finalement parvenu à le faire disparaître, était exilé sur l'île d'Elbe depuis deux mois. L'ancien ministre des Finances du royaume de Hollande, Isaäc Jan Alexander Gogel a été le témoin de l'épilogue de l'histoire de l'ordre royal de l'Union. À dire vrai, il y a même joué un rôle central. C'est en s'appuyant sur ses archives personnelles, conservées aux archives nationales à La Haye, qu'il est possible de le reconstituer avec précision[2].

Né sous une mauvaise étoile

Mercredi 2 juillet 1806, soit deux semaines seulement après son arrivée dans son nouveau royaume, Louis Napoléon informa le Conseil d'État de sa volonté de créer un ordre de chevalerie portant le nom de « *Orde van de Unie*[3] ». En juillet et en août 1806, les statuts furent rédigés et les premières ébauches de l'insigne de l'ordre élaborées. Le roi décrivit son projet dans une lettre à son frère, l'Empereur des Français, datée du 24 août. Il y joignit une feuille sur laquelle figuraient trois dessins réalisés par le peintre de cour Jean-Baptiste Isabey[4].

1. L'article, écrit initialement en anglais, a été traduit en français par Tom Dutheil, conservateur adjoint du musée de la Légion d'honneur.
2. Nationaal Archief, Den Haag, 2.21.005.39 : archive Gogel, inv.nr. 1 : pièces relatives à ses ancêtres, sa carrière et ses décorations, 1752-1821.
3. Sur la création de l'ordre du royaume de Hollande, voir Sanders (G. P.), « *Louis Napoléon Bonaparte et l'ordre de l'Union* », In : *Louis Napoléon Premier Roi de Hollande (1806-1810)*, P. Rem en G.P. Sanders eds., Zutphen 2007, 50-65 ; Schutte (O.), *Orde van de Unie*, Zutphen 1985, 9-19.
4. Rocquain (F.), *Napoléon Ier et le Roi Louis d'après les documents conservés aux Archives nationales*, Paris 1875, p. 25 ; Sanders, « *Louis Napoléon Bonaparte* », p. 54.

La première réaction de l'Empereur au projet de son frère fut plus fuyante qu'enthousiaste. Voici ce qu'il répondit à son cadet sept jours plus tard : « *Il ne faut rien précipiter. Allez lentement* », lui conseillant d'attendre d'avoir été couronné[5]. Dans les mois qui suivirent, la création d'un ordre de chevalerie fut évoquée à plusieurs reprises dans la correspondance des deux frères, l'Empereur s'y opposant de plus en plus et le roi faisant preuve d'une détermination grandissante. Finalement, Louis décida de passer à l'acte sans l'aval de Napoléon et créa deux ordres de chevalerie par la loi du 12 décembre 1806 : un grand ordre, l'ordre de l'Union, et l'ordre royal du Mérite. Le grand ordre était composé de 30 chevaliers grands'croix, le second de 50 commandeurs et de 300 chevaliers. Début janvier 1807, 294 chevaliers de l'ordre royal du Mérite furent nommés. En revanche, aucun commandeur ni chevalier grand'croix de l'ordre de l'Union ne fut nommé à ce moment-là.

Six semaines plus tard, par la loi du 14 février 1807, les deux ordres furent fusionnés pour former l'ordre royal de Hollande. Ce nouvel ordre était divisé en trois classes : grands'croix, commandeurs et chevaliers, qui réunissaient respectivement 30, 50 et 450 membres. Lundi 16 février 1807, les nouveaux chevaliers reçurent leur insigne des mains du roi à l'occasion d'une splendide cérémonie donnée dans la salle du trône du Palais royal de Binnenhof à La Haye. Le même jour, des commandeurs furent élus parmi les chevaliers ordinaires. La première nomination de chevaliers grands'croix eut lieu, quant à elle, le lendemain.

M. Maarten van der Goes van Dirxland (1751-1826), par Narcisse Garnier, huile sur toile, 1805, Paleis Het Loo.

Une nouvelle modification importante fut apportée le 23 novembre 1807. Le roi informa alors le grand chancelier de l'ordre, M. Maarten van der Goes van Dirxland (1751-1826) de sa décision de changer le nom de l'ordre et de le renommer « ordre royal de l'Union ». C'est sous ce dernier nom que l'ordre du royaume de Hollande est le plus connu.

Ces deux réorganisations furent accompagnées de modifications sensibles de l'insigne de l'ordre. Celui de l'ordre royal du Mérite était une croix à huit pointes « *à quatre grands rayons, séparés par quatre autres, d'une dimension plus petite* ». L'avers était décoré d'un portrait du roi, en or, entouré d'un liseré vert émaillé portant l'inscription *LODEWYK I. KONING VAN HOLLAND* (« Louis I, roi de

5. *Ibid.*, 26.

Insignes de chevalier de l'ordre royal du Mérite, de l'ordre royal de Hollande et de l'ordre royal de l'Union, or et émail, 1807-1810, Paleis Het Loo, Fondation de soutien au Musée de la chancellerie des ordres néerlandais.

Hollande»), tandis que le revers présentait un lion rampant armé d'une épée et de flèches, entouré par la devise de l'ordre *DOE WEL EN ZIE NIET OM* («*Fais ce que dois, advienne que pourra*»). Les branches de la croix étaient séparées par des abeilles en or. Les insignes devaient être suspendus à des rubans bleu-vert.

Lors de la fusion des deux ordres qui donna naissance à l'ordre royal de Hollande, en février 1807, la forme de l'insigne fut conservée, mais la couleur du ruban et du liseré bordant le médaillon fut modifiée pour adopter le bleu ciel typique. De même, le lion rampant armé d'une épée et de flèches qui figurait sur le revers de l'insigne fut remplacé par un lion nageant.

La réorganisation de novembre 1807 fut quant à elle accompagnée de changements encore plus profonds. En théorie, les branches de l'insigne furent modifiées : «*Les quatre points principaux des Croix allongés de trois lignes et les autres renfoncés*[6].» Par ailleurs, le portrait du roi fut remplacé par le revers de l'ancien médaillon central avec le lion nageant et un nouveau revers représentant des flèches entourées d'un serpent se mordant la queue fut créé. En pourtour, on pouvait lire «*EENDRAGT MAAKT MAGT*» («*l'Union fait la force*»).

Malgré les multiples réorganisations de l'ordre et modifications apportées à son insigne, l'Empereur campait sur sa position. En janvier 1807, il informa son frère qu'il considérait que la création des ordres était prématurée et ridicule, et lui reprocha de ne pas avoir suivi son conseil. En avril 1807, il déclara à son frère sur un ton indigné qu'aucun sujet français ne porterait l'insigne de l'ordre du royaume de Hollande. À propos du portrait du roi figurant sur l'insigne, il commenta avec cynisme : «*Vous n'avez encore rien fait pour mériter que les hommes portent votre portrait*[7].» L'Empereur finit malgré tout par accepter la grand'croix de l'ordre royal de l'Union le 4 avril 1810. L'insigne fut commandé le jour même à l'orfèvre impérial, Biennais, mais l'Empereur ne le porta jamais[8].

Durant ces trois années, les relations entre l'Empereur et son frère allèrent de mal en pis. L'ordre royal de l'Union joua un rôle important dans la détérioration de leurs rapports, car ce fut leur premier sujet de désaccord. Sous la pression grandissante de l'avancée des troupes impériales sur le territoire du royaume de Hollande, Louis Bonaparte abdiqua le 1er juillet 1810 en faveur de son fils, Napoléon Louis, qui lui succéda sous le titre de Louis II Napoléon. Mais l'Empereur en décida autrement et huit jours plus tard, le royaume de Hollande fut annexé à l'Empire français.

6. Nationaal Archief, 2.21.073, archive Maarten baron van der Goes, heer van Dirxland, inv.nr. 16 : Brantsen à van der Goes, 25 décembre 1807 ; voir Sanders (G.P.), «Histoire et fabrication de la Croix de l'ordre de l'Union et des ordres hollandais» (1806-1810). In : *Bulletin du Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire. Contributions à l'étude du Patrimoine Militaire*, I (2007), 16-39.
7. Rocquain, *Napoléon Ier et le Roi Louis*, 104.
8. Pour la facture, voir : Nationaal Archief, 2.01.25, archive Domaines de la Couronne et de la Maison du Roi Louis Napoléon et de l'Empereur des Français, inv.nr. 33, registre général des dépenses et recettes pendant le séjour du Roi en France [...] 26 novembre 1809 jusqu'au 25 avril 1810 [...] avec des pièces d'appui, nr. 31.

«*L'ordre royal de l'Union est éteint et supprimé*»

En juillet 1810, le prince architrésorier Charles-François Lebrun, duc de Plaisance (1739-1824), fut nommé prince stathouder et envoyé à Amsterdam pour prendre la tête du gouvernement pour le compte de l'Empereur. Une des premières décisions du duc fut de faire prêter serment à tous les fonctionnaires et agents officiels de l'ancien royaume (notamment van der Goes, qui avait prêté serment d'allégeance en tant que grand chancelier de l'ordre royal de l'Union le 20 juillet 1810)[9].

Lebrun, duc de Plaisance (1739-1824), huile sur toile, par Jean-Pierre Francque, Sotheby's Paris, vente du 29 juin 2019, nr. 128.

Dans les hautes sphères du gouvernement de Paris, on considéra que l'ordre royal de l'Union s'était «virtuellement éteint» avec l'annexion des provinces hollandaises à l'Empire français[10]. L'insigne de l'ordre était toujours porté, mais il n'y avait eu ni nouvelle nomination ni nouvelle promotion depuis. Assez curieusement en revanche, un chevalier fut expulsé de l'ordre. Le 5 novembre 1810, Bartholomeus Scipio Pool, colonel de la marine et commandant de la frégate *Gelderland*, fut banni par la Cour Militaire Suprême pour mauvaise conduite et couardise[11].

L'Empereur, en revanche, était bien décidé à se débarrasser de l'ordre de l'Union. L'occasion idéale se présenta lors de sa visite des provinces nouvellement annexées, en octobre 1811. Deux mois plus tôt, le 3 août, Napoléon avait également fait part à Jean-Jacques-Régis de Cambacérès (1753-1824), duc de Parme, de sa volonté d'instituer une nouvelle distinction pour remplacer les ordres des territoires annexés. Il lui avait envoyé un dossier traitant de l'ordre de l'Union et lui avait fait part de son opinion sur l'institution fondée par son frère. «*L'écusson et la devise ne peuvent me convenir. Un grand État ne peut pas prendre pour devise : fais ce que dois, advienne que pourra. C'est la devise d'un preux. Il faudrait chercher une devise qui fit sentir les avantages de l'union de la Baltique, de la Méditerranée, de l'Adriatique et de l'océan. Ce grand événement qui caractérise vraiment l'Empire pourrait s'appeler : l'ordre de l'Union [...]*[12].»

9. Nationaal Archief, 2.01.01.08, archive Prince Archi-Trésorier, inv.nr. 1A : arrêté du 20 juillet 1810, nr. 1. L'inventaire de la garde-robe de l'Empereur de 1811 recense bien une grande décoration de l'ordre de l'Union de Hollande ainsi qu'une «Grande-Croix» non montée en fin de liste.
10. Voir par exemple Archives nationales, Paris, AFIV, Secrétairerie d'État consulaire et impériale (an VIII – 1815), inv. nr. 592, nr. 16, Conseil d'État, extrait du registre des délibérations, 25 août 1811.
11. Jonge (J. C. de), *Geschiedenis van het Nederlandsche Zeewezen*, V.2, Haarlem 1862, 655 ; MLHOC, archive ordre royal de l'Union, Cour Militaire Suprême van der Goes, 28 novembre 1810.
12. Plon (H.) et Dumaine (J.), *Correspondance de Napoléon Ier*, 22, Paris 1867, n° 17979, Napoléon à Cambacérès, 367.

Le 18 octobre 1811, Napoléon signa le décret instituant l'ordre impérial de la Réunion au Palais royal d'Amsterdam[13]. L'article 12 de ce décret scelle définitivement le sort de l'ordre de l'ancien royaume de Hollande. On peut y lire : « *L'ordre royal de l'Union est éteint et supprimé. Les grands'croix, commandeurs et chevaliers dudit ordre, feront partie, dans leurs qualités respectives, de l'ordre impérial de la Réunion.* »

Environ deux mois plus tard, l'ancien ordre de l'Union compte cependant toujours plus de 700 membres[14]. Parmi eux, l'administration de l'ordre distingue toujours les sujets du roi et les chevaliers étrangers : ses 703 membres étaient composés de 577 « nationaux » et 126 étrangers divisés en 29 chevaliers grands'croix nationaux et 46 étrangers, 69 commandeurs nationaux et 21 étrangers, et enfin, 479 chevaliers nationaux et 59 étrangers.

Le tableau du peintre anversois Mathieu-Ignace van Brée, peint au moment de l'arrivée de Napoléon à Amsterdam, montre bien que l'insigne de l'ordre était toujours porté après l'abdication du roi. Cette toile est désormais conservée au musée d'Amsterdam[15]. Dans son article sur l'origine de cette œuvre monumentale, De Boer a identifié 30 personnages dont 23 dignitaires d'Amsterdam. 7 d'entre eux étaient membres de l'ordre de l'Union : 4 chevaliers, 2 commandeurs et 1 grand'croix (l'ancien ministre des Finances, Gogel, qui vivait à Amsterdam). Gogel et les deux commandeurs sont facilement reconnaissables à leur insigne. Trois des quatre chevaliers sont peints de telle sorte que l'on ne voit pas leur côté droit. Le quatrième en revanche, le président du tribunal d'Amsterdam Willem Scholten van Oud-Haarlem, semble arborer le ruban bleu ciel à la poitrine.

La création de l'ordre impérial de la Réunion

Napoléon était visiblement fermement décidé à supplanter l'ordre du roi de Hollande à tous les égards et à faire disparaître toutes les traces de son existence. Et, ce faisant, l'Empereur fit la démonstration de sa supériorité en matière de propagande. Le nom du nouvel ordre, tout d'abord, est une trouvaille brillante. Non seulement il lui donne un statut impérial, mais, plus important encore, le terme « réunion » sous-entend ingénieusement qu'après une période de séparation, l'ordre reprend enfin sa place, dans une forme plus large. Ensuite, on oublie souvent que l'insigne de l'ordre impérial était porté sur le même ruban bleu ciel que celui de l'ordre royal de l'Union. Loin d'être une simple coïncidence, Napoléon s'est en réalité adroitement approprié un des symboles clés de la distinction abolie de son cadet.

13. Sur l'ordre impérial de la Réunion, voir le livre de Ronald Pawly à paraître prochainement *« Tout pour l'Empire », Les fastes de l'ordre impérial de la Réunion (1811 à 1815)*. Je suis très reconnaissant à l'auteur de m'avoir généreusement permis d'utiliser le manuscrit de son excellent livre, actuellement entre les mains de l'éditeur. La pagination finale n'étant pas encore disponible, les références feront mention des paragraphes du livre.
14. Nationaal Archief, 2.01.01.08, archive Prince Architrésorier, inv. nr. 5, van der Goes à Lebrun, 14 janvier 1812.
15. Sur la toile de van Brée, voir Boer (M. G. de) « *Het schilderij van Napoleon's intrede in Amsterdam* » (1811). In : *Maandblad Amstelodamum* 18 (1831), 62-66 ; and Schutte, *Orde van de Unie*, p. 21. Sur la restauration récente du tableau et son financement collaboratif, voir : https://hart.amsterdam/nl/page/3155/de-intocht-van-napoleon-te-amsterdam.

Entrée de Napoléon Bonaparte à Amsterdam, huile sur toile, par Matthieu Ignace van Brée, 1813, Amsterdam Museum.

Ce faisant, il a également empêché les chevaliers de porter ce ruban bleu ciel comme signe d'allégeance au roi déchu. Le fait que l'ordre ait été institué au Palais royal d'Amsterdam, là où siégeait auparavant le roi de Hollande et où s'étaient tenues les cérémonies de l'ordre royal de l'Union, ajoute sans nul doute à l'humiliation.

Le 18 octobre 1811, Napoléon signa trois décrets en plus de celui instituant l'ordre impérial de la Réunion. Le premier concernait les ressources financières de l'institution et les deux autres désignaient respectivement Jean-Baptiste Nompère de Champagny, duc de Cadore (1756-1834) grand chancelier, et van der Goes, grand trésorier. Ces décrets ne

Jean-Baptiste Nompère de Chamapgny, duc de Cadore (1756-1834), huile sur toile, par Théodore Rousseau, 1851-1875, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

furent publiés qu'en janvier 1812[16]. Dès le début de l'année, toutes les étapes nécessaires à l'institution du nouvel ordre s'enchaînèrent : création d'une grande chancellerie, rédaction des statuts, conception et fabrication des insignes, puis, à partir de la fin du mois de février, nomination des membres.

Le 3 février 1812, le duc de Cadore informa le prince stathouder Lebrun de l'institution de l'ordre impérial de la Réunion et lui ordonna de faire part du contenu du décret aux provinces qu'il dirigeait[17]. Il semble que Lebrun se soit exécuté et ait transmis l'information aux préfets des départements dont il avait la charge, leur demandant d'informer tous les grands'croix, commandeurs et chevaliers de l'ordre de l'Union vivant dans leurs départements respectifs[18].

La « remise[19] » des insignes de l'ordre royal de l'Union

L'article 12 du décret instituant l'ordre de la Réunion stipulait pour l'ordre de l'Union que « *les grands'croix, commandeurs et chevaliers dudit ordre, feront partie, dans leurs qualités respectives, de l'ordre impérial de la Réunion* ». Dans sa lettre du 3 février, le duc de Cadore informa Lebrun que l'Empereur acceptait que l'insigne de l'ordre de l'Union soit porté jusqu'au 1er mars, un délai finalement rallongé d'un mois par le décret du 9 mars 1812 et qui prit donc fin le 1er avril[20]. Plusieurs lettres de Johan Hendrik Mollerus (correspondant régulier de van der Goes, ancien ministre du royaume de Hollande et ancien chevalier grand'croix de l'ordre de l'Union) semblent indiquer que ces consignes furent respectées avec plus ou moins de zèle dans les départements hollandais[21]. Le 14 mars, Mollerus raconta à van der Goes qu'il avait pris le thé la veille au soir avec l'ancien ministre de la Justice et de la Police, van Maanen, « *en portant de nouveau la décoration abandonnée depuis début mars*[22]. » Le 1er avril, il commenta : « *Aujourd'hui, moi et tous ceux qui avaient de nouveau porté leurs décorations de l'ordre de l'Union avons renoncé à nos insignes pour la seconde fois*[23]. »

Mais pour s'assurer que l'ensemble des insignes de l'ancien ordre royal disparaisse pour de bon, une solution plus radicale fut adoptée. Le 26 mars, le duc de Cadore contacta le conseiller d'État et ancien ministre des Finances Isaäc Jan Alexander Gogel (1765-1821)

16. Pawly (R.), *« Tout pour l'Empire »*, § Le décret est signé, la vanité se manifeste.
17. Nationaal Archief, 2.01.01.08, archive Prince Architrésorier, inv.nr 33, Cadore à Lebrun, 3 février 1812. Sur le contenu de la lettre, voir : Pawly (R.), « *Tout pour l'Empire* », § Les premières nominations.
18. Pawly, correspondance entre Andringa de Kempenaer (n° 201) et Wolter Jan Bruce (n° 2269) ; Schutte, 22, note 81.
19. Le terme de « remise » est utilisé pour qualifier la restitution des insignes.
20. Nationaal Archief, 2.01.01.08, archive Prince Architrésorier, inv.nr. 33, Cadore à Lebrun, 13 mars 1812. Sur le contenu du décret du 9 mars, voir : Pawly, les premières nominations.
21. Waldeck (P.), *Maarten van der Goes van Dirxland 1751-1826. Nederlands eerste minister van Buitenlandse Zaken*, Nijmegen 2017, 305. Sur la correspondance de Mollerus, voir : Nationaal Archief, 2.21.0073, inv.nr. 17.
22. Nationaal Archief, 2.21.0073, inv.nr. 17, Mollerus à van der Goes, 14 mars 1812.
23. *Ibid.*, 1er avril 1812.

pour lui demander de l'aider à distribuer les insignes du nouvel ordre dans les départements hollandais[24]. «*Le poste que vous occupez en Hollande ; les fonctions que vous avez remplies et plus encore le rang que vous avez dans l'ordre m'ont porté à penser que je ne pouvais mieux remplir les intentions de Sa Majesté*», écrivit le duc. Les insignes de l'ordre de la Réunion que le duc avait prévu de joindre à sa lettre n'étaient cependant pas encore prêts à ce moment-là, «*malgré [s]es invitations réitérées aux joailliers chargés de les confectionner*». Il se contenta donc d'envoyer à Gogel «*les lettres qui doivent tenir lieu de Brevet*» ainsi que de nombreuses copies de deux autres circulaires officielles non datées à distribuer aux chevaliers nouvellement nommés. La première circulaire autorisait les chevaliers n'ayant pas encore reçu leur insigne à porter le ruban. La seconde portait sur la remise des insignes de l'ordre royal de l'Union aboli. On peut y lire :

«*Messieurs les Membres de l'Ordre supprimé de l'Union de Hollande doivent, en recevant la décoration de l'Ordre impérial de la Réunion, qu'il a plu à S.M. l'Empereur et Roi de leur accorder, faire la remise de la décoration qu'ils ont reçue du Roi de Hollande. Ceux des Membres de l'Ordre qui sont en Hollande, ou à portée de ce pays, sont invités à la remettre ou à la renvoyer à M. Gogel, Conseiller d'État, Directeur général des finances à Amsterdam, qui veut bien se charger de recevoir ces décorations. Partout ailleurs, elles devront être adressées au Grand Trésorier de l'Ordre impérial de la Réunion, à Paris, sous le couvert du Grand Chancelier.*»

Le grand chancelier conclut sa lettre de la manière suivante : «*Vous voudriez bien suppléer à cet égard M. Le Grand Trésorier et recevoir les croix qui vous seront adressées par des membres de l'ordre de l'Union.*» Il suggéra à Gogel de se tourner vers van der Goes pour définir la meilleure manière de lui remettre les insignes.

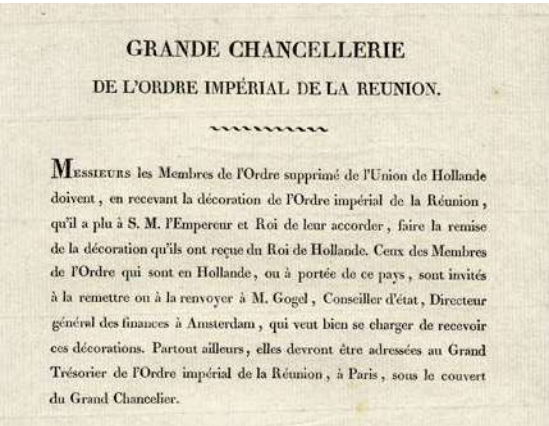

GRANDE CHANCELLERIE

DE L'ORDRE IMPÉRIAL DE LA REUNION.

MESSIEURS les Membres de l'Ordre supprimé de l'Union de Hollande doivent, en recevant la décoration de l'Ordre impérial de la Réunion, qu'il a plu à S. M. l'Empereur et Roi de leur accorder, faire la remise de la décoration qu'ils ont reçue du Roi de Hollande. Ceux des Membres de l'Ordre qui sont en Hollande, ou à portée de ce pays, sont invités à la remettre ou à la renvoyer à M. Gogel, Conseiller d'état, Directeur général des finances à Amsterdam, qui veut bien se charger de recevoir ces décorations. Partout ailleurs, elles devront être adressées au Grand Trésorier de l'Ordre impérial de la Réunion, à Paris, sous le couvert du Grand Chancelier.

Circulaire sur la restitution des insignes de l'ordre aboli de l'Union, mars 1812.

24. MNLHOC, archive ordre impérial de la Réunion, Cadore à Gogel, 26 mars 1812. En remerciant Ronald Pawly, qui a photographié la lettre pour moi.

La réponse de Gogel n'est pas en notre possession, mais l'on sait qu'il a parfaitement respecté la volonté du grand chancelier. Cinq jours plus tard, le 1er avril, il reçut une lettre de van der Goes qui vivait au 23 place Vendôme à Paris depuis 1812, et dans laquelle il réitérait la demande du grand chancelier[25].

Gogel lui répondit le mardi 7 avril[26]. Sa réponse montre qu'il avait entre-temps commencé à travailler à la collecte des insignes dans les départements hollandais. Ne disposant d'aucune liste à jour des membres de l'ordre, Gogel eut recours aux journaux. Le même jour, une annonce fut publiée dans la «*Feuille politique du département du Zuyderzée*», exhortant tous les anciens membres de l'ordre de l'Union à remettre leurs décorations. Cette annonce, publiée à plusieurs reprises dans les journaux des départements du Zuyderzée, de l'Issel-Supérieur, de Frise et des Bouches de la Meuse, était signée de la main de Gogel et datée du 6 avril 1812. Elle nous fournit des détails intéressants sur la procédure suivie[27]. Gogel y informe les membres de l'ordre qu'il sera présent les mardis et les jeudis à partir de 13 h ou 14 h dans une des salles de l'intendance générale des finances et du trésor impérial en Hollande pour procéder «*à la réception des décorations de tous grades, qui leur ont été remis dans le temps*». Les chevaliers devaient également étiqueter leur décoration avec leur nom et leur grade. Une fois l'insigne remis, un reçu leur était remis par W. F. Tinne. Il semblerait que Gogel ait rédigé sa réponse le soir, car il y précise que la remise des insignes avait commencé le jour même.

FEUILLE POLITIQUE DU DEPARTEMENT DU ZUYDERZEE.

STAATKUNDIG DAGBLAD VAN HET DEPARTEMENT DER ZUIDERZEE.

MARDI, le 7 Avril 1812. (N°. 99.) DINGSDAG, den 7 April 1812.

INTERIEUR

Amsterdam, Le 6 Avril.

Le conseiller-d'état, chevalier de l'Empire, officier de la légion d'honneur, intendant-général des finances et du trésor impérial en Hollande, grand-croix de l'ordre impérial de la Réunion;

A l'honneur, d'après les intentions de Son Exc. Mgr. le duc de Cadore, grand-chancelier de l'ordre-impérial de la Réunion, de prévenir MM. les grand-croix, commandeurs et chevaliers du ci-devant ordre hollandais de l'Union, qu'il sera vaqué tous les mardis et jeudis depuis une à deux heures, dans une des salles de l'intendance, à la réception des décorations de tous grades, qui leur ont été remis dans le temps.

Ils sont priés d'attacher à la décoration une étiquette portant leurs noms et grades, et reçu leur en sera donné par M. W. F. Tinne, qui est spécialement autorisé à cet effet.

Gogel.

DOMAINES.

Seconde mise en vente.

Le conseiller-d'état, chevalier de l'Empire, officier de la légion d'honneur, intendant-général des finances et du trésor-impérial en Hollande, préviennent le public que dans le courant du mois d'avril de cette année, il sera procédé dans les lieux et aux jours à fixer à la mise en vente publique des domaines d'état, savoir:

Dans le département de l'Issel-Supérieur:

Quatre-vingt-sept blocs, fermes et terres,
Trente-sept blocs de dîmes.

Dans le département des Bouches-de-l'Yssel:

Vingt-sept blocs, fermes et terres;
Soixante-cinq blocs de dîmes,
Un moulin.

BINNENLANDSCHE BERIGTEN.

Amsterdam, den 6 April.

De staatsraad, ridder van het Rijk, officier van het legioen van eer, intendant-generaal der finantien en van de schatkist en van de keizerlijke orde der Reunie;

Heeft de eer, ingevolge den daartoe bekomen last van Z. E. den hertog van Cadore, grootkanselier van de keizerlijke orde der Reunie, ter kennisse van alle de heeren groot-kruisen, commandeurs en ridders van de voormalige hollandsche orde der Unie te brengen, dat er des dingsdags en donderdags, van elke twee uren des namiddags, in eene der zalen van de intendance zal gevaceerd worden tot de ontvangst der decoratien van alle graden, welke aan denzelven in der tijd zijn overhandigd.

Gemelde heeren worden verzocht, om aan de decoratien een kaartje, houdende dezelver naam en graad, vast te hechten, waarvan aldaar een reçu zal worden afgegeven door den heer W. F. Tinne, als daartoe speciaal geautoriseerd.

Gogel.

DOMEINEN.

Tweede verkooping.

De staatsraad, ridder van het Rijk, officier van het legioen van eer, intendant-generaal der finantien en van de keizerlijke schatkist in Holland, brengt hier mede, ter kennisse van de belanghebbenden, dat in de maand april eerstkomende, op dagen en plaatsen nader te bepalen, in het openbaar ter inkooping zullen worden aangeboden de onvolgende staats-domeinen, als:

In het departement van den Boven-IJssel:

Zeven-en-tachtig perceelen bouwhoven en landerijen,
Zeven-en-dertig perceelen tienden.

In het departement der Monden van den IJssel:

Een-honderd-zeven perceelen bouwhoven en landerijen,
Een-en-zeventig perceelen tiendes,
Een molen.

Annonce sur la restitution des insignes de l'ordre aboli de l'Union, parue dans *Feuille politique du département du Zuyderzee,* 7 avril 1812, Delpher/KB.

25. Nationaal Archief, 2.21.005.39, inv.nr. 1, van der Goes à Gogel, 1er avril 1812.
26. *Ibid*., Gogel à van der Goes, 7 avril 1812.
27. *Feuilles politiques du département du Zuyderzée*, 7, 9, 14, 17 et 21 avril 1812 ; *Feuilles politiques du département de l'Issel-Supérieur*, 14 avril 1812 ; *Dagblad van het département Vriesland*, 10 avril 1812 ; *Journal du département des Bouches de la Meuse*, 9 avril 1812. Tous les journaux hollandais historiques sont disponibles en ligne sur https://www.delpher.nl (consulté le 11 janvier 2020).

Le capitaine de frégate Adrien Francke, qui avait été fait chevalier de l'ordre royal de l'Union lors des premières nominations de janvier 1807, figure parmi les chevaliers ayant rendu leur insigne. Le reçu qui lui a été remis est conservé dans les archives de l'ordre impérial de la Réunion au musée de la Légion d'honneur[28]. Assez curieusement, le formulaire imprimé n'a pas été signé par Tinne, mais par Gogel lui-même. De plus, il est daté du samedi 25 avril 1812. Cela semble indiquer que Francke n'a pas rendu son insigne lors d'une des permanences des mardis ou des jeudis après-midi, mais plutôt à l'occasion d'une rencontre privée avec l'intendant général. Un second reçu nous est parvenu, celui que Gogel s'est vu remettre après avoir rendu son propre insigne de chevalier grand'croix, le 10 octobre. Il porte la signature de Tinne.

Reçu de Monsieur Francke.
Capitaine de frégate
une Décoration de Chevalier du ci-devant
Ordre de l'Union.
Amsterdam le 25 Avril 1812.
Le Conseiller d'État.
Gogel

Reçu du capitaine de frégate Adrien Francke, 25 avril 1812, archives du musée de la Légion d'honneur.

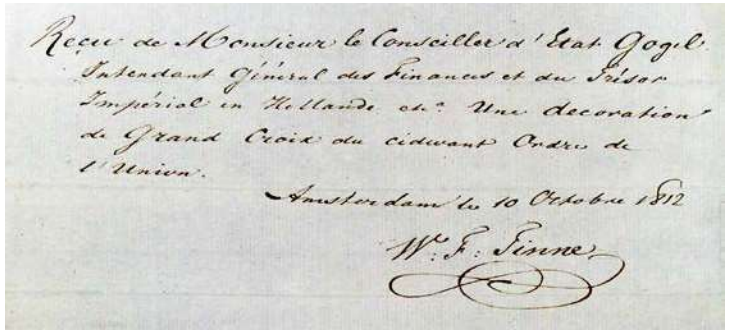
Reçu de Monsieur le Conseiller d'Etat Gogel
Intendant Général des Finances et du Trésor
Impérial en Hollande etc. Une decoration
de Grand Croix du cidevant Ordre de
l'Union.
Amsterdam le 10 Octobre 1812
W. F. Tinne

Reçu de Isaäc Jan Alexander Gogel, 10 octobre 1812, Nationaal Archief, archive Gogel, inv. nr. 1.

28. MNLHOC, archive ordre impérial de la Réunion. Merci à Ronald Pawly qui m'a signalé l'existence de ce reçu.

Le reçu de Gogel est la dernière information dont nous disposons à propos de la collecte des insignes en 1812. Le 25 mars 1813, il écrivit une lettre au duc de Cadore[29]. Il y précise que les «remises ont cessé» depuis quelque temps, avant de conclure que sa mission était donc accomplie. Il ajouta qu'il avait récupéré 11 insignes de grands'croix, 36 insignes de commandeurs et 268 insignes de chevaliers.

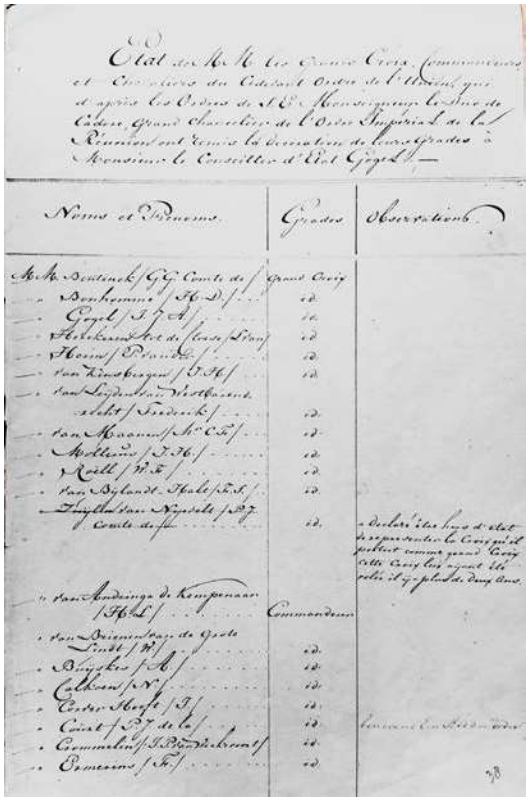
État de M.M. les Grands Croix, Commandeurs et Chevaliers du Cidevant Ordre de l'Union, qui d'après les Ordres de S.E. Monseigneur le Duc de Cadore Grand Chancelier de l'Ordre Impérial de la Réunion ont remis la décoration de leurs grades à Monsieur le Conseiller d'État Gogel.

Noms et Prénoms	Grades	Observations
M.M. Bentinck / G.G. Comte de /	Grands Croix	
Bonhomme / H.D. /	id.	
Gogel / I.J.A. /	id.	
Hobkirk / Ant. de /	id.	
Hoos / Pieter /	id.	
van Lynsburgen / J.H. /	id.	
van Lynden van Westbroek / Frederik /	id.	
van Maanen / W.C.J. /	id.	
Mollerus / J.H. /	id.	
Roll / W.F. /	id.	
van Sylandt / Hub. /	id.	
Zuylen van Nyevelt / P.J. Comte de /	id.	Declaré être hors d'état de représenter le Cordon qu'il portait comme grand Croix, cette Croix lui ayant été volée il y a plusieurs années
van Andringa de Kempenaar / H.L. /	Commandeurs	
van Brienenoord de Grote Lindt / W. /	id.	
Bingley / A. /	id.	
Calkoen / N. /	id.	
Coster Sloet / J. /	id.	
Court / P.J. de la /	id.	
Commelin / J. Bondebreiner /	id.	
Demerius / F. /	id.	

État de M.M. les Grand-Croix, Commandeurs et Chevaliers du Cidevant Ordre de l'Union, qui [...] ont remis la décoration de leurs Grades à Monsieur le Conseiller d'État Gogel, Nationaal Archief, archive Gogel, inv. nr. 1.

Parmi les archives de Gogel, on trouve un document non daté intitulé «*État de M.M. les Grands'croix, Commandeurs et Chevaliers du Cidevant ordre de l'Union, qui [...] ont remis la décoration de leurs Grades à Monsieur le Conseiller d'État Gogel*». Gogel y a consigné par ordre alphabétique et par grade le nom des chevaliers ayant rendu leur insigne[30]. On ne peut relever que deux discordances entre les deux documents: contrairement aux chiffres mentionnés dans la lettre au duc de Cadore qui faisait état de 11 grands'croix, 36 commandeurs et 268 chevaliers ordinaires, le document liste 12 grands'croix, 36 commandeurs et 267 chevaliers ordinaires. Les notes ajoutées sur l'«état» permettent d'expliquer facilement ces écarts. La première d'entre elles est située derrière le nom de Philip Julius Comte van Zuylen van Nyevelt. Elle précise que le comte van Zuylen van Nyevelt avait informé l'intendant général qu'il ne pouvait pas lui rendre son insigne de grand'croix, car il lui avait été dérobé près de deux ans plus tôt. De même, deux chevaliers ordinaires avaient également perdu leurs croix. Le premier d'entre eux est Albertus Costerus, commandant de la frégate *Utrecht*, qui fait partie des premiers chevaliers nommés en janvier 1807. Son navire prit la mer en direction de Curaçao le 15 février 1807. La première cérémonie de distribution

29. Je n'ai jamais vu la lettre originale conservée au MNLHOC, dans les archives sur l'ordre impérial de la Réunion. Pour le texte, voir Pawly (R.), *« Tout pour l'Empire »*, § Que faire avec l'ordre impérial de la Réunion?
30. Nationaal Archief, 2.21.005.39, inv.nr. 1.

des insignes eut lieu au Palais royal de La Haye le lendemain de son départ. Cependant, Costerus avait récupéré sa décoration avant de partir. Dix jours plus tard, l'*Utrecht* fit naufrage au large de l'île Sanday dans l'archipel des Orcades et l'insigne flambant neuf disparut dans les flots. Un sort similaire fut réservé au dignitaire de la cour Johan Pieter Coenraad Hendrik van Renesse van Wilp qui perdit son insigne «*pendant un voyage en Suisse par une chute de cheval en descendant une montagne*». Seuls 265 des 267 chevaliers ordinaires remirent donc leur insigne. Si on ajoute à ce compte les croix de chevaliers remises par les commandeurs de la Court, Hodshon et Pijman en même temps que leurs insignes de commandeurs, cela porte à 268 le nombre total d'insignes de chevaliers rendus. Malheureusement, l'état ne donne pas plus d'informations sur l'origine de ces trois croix de chevaliers supplémentaires.

Si Gogel s'est bel et bien chargé de collecter les insignes dans les provinces hollandaises, la circulaire de fin mars 1812 précisait que partout ailleurs, elles devaient être envoyées à van der Goes, grand trésorier de l'ordre impérial de la Réunion. Ses archives ne contiennent cependant aucune information sur cette tâche. En revanche, une lettre conservée dans les archives de l'ordre impérial de la Réunion du musée de la Légion d'honneur semble faire allusion à la collecte des insignes par le grand trésorier à Paris[31]. Cette lettre n'est ni signée ni datée et le nom du destinataire manque, mais une analyse de l'écriture permet d'affirmer qu'elle a incontestablement été écrite par van der Goes. Le grand trésorier s'y attarde sur le remplacement de l'ordre royal de l'Union par l'ordre impérial de la Réunion, et sur ses conséquences pour certains chevaliers hollandais de l'ancien ordre. Van der Goes les qualifie «*d'honnêtes gens qui, dans le cours de cinq longues années, s'étaient identifiés non pas précisément avec telle ou telle croix, mais avec une croix quelconque, avec un ruban qui les distinguât du vulgaire*». Les premières nominations de membres de l'ordre royal du Mérite étant intervenues début janvier 1807, la lettre a probablement été écrite au cours de la première moitié de 1812, soit très près du mois d'avril au cours duquel la collecte des insignes eut lieu. Il est malheureusement difficile de deviner à qui elle était adressée. Elle est bien trop informelle et bavarde pour être destinée au duc de Cadore, et rien n'indique non plus qu'elle était adressée à Gogel. Le fait qu'elle soit conservée dans les archives sur l'ordre de la Réunion à Paris, en revanche, pourrait suggérer qu'elle a été écrite à un membre du gouvernement français. Cette lettre est une réponse à un courrier reçu par van der Goes la veille, «*le même jour où nous avons déposé dans ces Départements les décorations de l'union Hollandaise*». Il va sans dire que nous ne sommes pas en mesure d'affirmer avec certitude à quelles personnes ni départements van der Goes fait ici référence.

31. MNLHOC, archive ordre impérial de la Réunion.

L'épilogue

Gogel conclut sa lettre de mars 1813 en demandant au grand chancelier ce qu'il devait faire des insignes qu'il avait récupérés. Mais le duc de Cadore ne lui répondit jamais.

Le monde napoléonien se transforma rapidement au cours de la seconde moitié de l'année 1813. La bataille des Nations, qui se déroula à Leipzig en octobre, amorça l'effondrement de l'Empire français. Le 17 novembre, les troupes russes franchirent la frontière entre l'Allemagne et la Hollande. Des révoltes éclatèrent dans plusieurs villes hollandaises, provoquant le départ précipité des autorités françaises et de leurs troupes. Fin novembre, Guillaume Frédéric, prince d'Orange-Nassau et fils du dernier stathouder Guillaume V, fit son retour en territoire hollandais. Le 1er décembre, il fut proclamé Prince souverain des Pays-Bas, titre qu'il accepta le lendemain, officialisant ainsi la séparation de la France et des Pays-Bas.

En France, les conséquences de l'effondrement de l'Empire furent encore plus graves. Le 31 mars 1814, les alliés entrèrent triomphalement dans Paris. Le lendemain, Napoléon Bonaparte fut contraint à l'abdication et relégué en exil sur l'île d'Elbe, tandis que la monarchie des Bourbons était restaurée avec la montée sur le trône de Louis XVIII.

Le 6 avril 1814, les chanceliers de l'ordre de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Réunion, Lacépède et Cadore, furent démis de leurs fonctions. Pour les remplacer, le gouvernement provisoire nomma Dominique Georges Frédéric Dufour (1759-1837), baron de Pradt, archevêque de Malines au poste de «Commissaire nommé aux Grandes Chancelleries de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Réunion». C'est à ce moment-là que notre histoire reprend son cours. Le 2 mai, de Pradt écrivit à Gogel pour lui demander de lui remettre «*la décoration de cet ordre que leur admission dans celui de la Réunion leur prescrivait de rendre à la grande chancellerie*». De Pradt souhaitait visiblement que l'affaire soit rapidement réglée, car il adressa une seconde lettre à Gogel six jours plus tard, l'informant qu'il avait entre-temps récupéré les insignes collectés par van der Goes.

Dominique Georges Frédérique Dufour (1759-1837), baron de Pradt, archevêque de Malines, commissaire nommé aux Grandes Chancelleries de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Réunion, huile sur toile, Sacristie du Chapitre Cathédral.

Le grand trésorier lui avait par ailleurs appris que Gogel *détenait quelques 250 décorations*[32]. Le 12 mai, ce dernier informa l'archevêque qu'il lui enverrait les 47 croix de grands'croix et commandeurs, ainsi que les 268 croix de chevaliers dès que la communication entre les deux pays serait suffisamment rétablie. Il évoqua également la possibilité de faire fondre les insignes à Amsterdam et d'envoyer les recettes par lettre de change à la trésorerie de l'ordre[33]. Le 21 mai, de Pradt remercia Gogel pour les informations et précisa à l'intendant général qu'il préférait recevoir les insignes *« en nature »* et qu'il n'avait toujours pas décidé s'il les ferait fondre. Il conclut sa lettre en précisant que selon lui, les communications étaient suffisamment sûres pour procéder dès à présent à l'envoi[34]. Suivant les préconisations du baron de Pradt, Gogel se rendit au bureau de poste, mais on l'y informa que les services postaux jusqu'à Paris n'avaient pas été suffisamment rétablis et que la valeur du colis était bien trop élevée pour tenter de l'envoyer malgré tout[35].

De Pradt commença à se montrer impatient et, à la fin d'une lettre au sujet des membres hollandais de l'ordre de la Réunion, demanda à van der Goes de prendre contact avec Gogel et de l'exhorter à envoyer les insignes : *« les relations qui existent entre Amsterdam et Paris me font présumer que les occasions ne doivent pas manquer pour les expédier »*, répéta-t-il. Van der Goes se plia à la volonté de l'archevêque et écrivit à Gogel sur le champ, en reprenant mot pour mot la demande de de Pradt[36]. Le jour où van der Goes posta cette lettre, Gogel écrivit quant à lui à de Pradt[37]. Il l'informa que jusqu'à présent, aucune occasion ne s'était présentée pour envoyer les insignes, et que, pour cette raison, il avait décidé de les envoyer de Bréda, une ville située au sud du pays, *« d'où les diligences partent depuis quelque temps »*. Gogel enveloppa les insignes dans deux enveloppes en papier : l'une contenant les 47 grandes croix, l'autre les 268 croix de chevaliers. Le colis fut scellé en sept endroits avec un cachet et portait la mention GCLH. Les deux enveloppes à l'intérieur furent également scellées[38].

L'expédition du colis se révéla cependant bien moins aisée que ne l'espérait l'intendant général ! Les réglementations douanières hollandaises compliquaient l'envoi d'or à l'étranger, si bien que Gogel finit par faire appel au ministère des Finances. Il dut attendre jusqu'au 23 juillet pour recevoir un message l'informant que l'expédition demandée d'environ 1 000 florins d'or avait été autorisée[39]. Deux jours plus tard, le 25 juillet 1814, il parvint enfin à remettre son colis à l'*« entreprise générale des messageries »* de J.B. van Gendt, située à Anvers. Sur son reçu, le colis est décrit en ces termes : « Un sac cacheté, marqué GCLH, déclaré contenir des vieux ouvrages d'or pour la fonte[40]. »

32. Nationaal Archief, 2.21.005.39, inv.nr. 1 : de Pradt à Gogel, 2 et 8 mai 1814.
33. *Ibid.*, minute Gogel à de Pradt, 12 mai 1814.
34. *Ibid.*, de Pradt à Gogel, 21 mai 1814.
35. *Ibid.*, minute Gogel à de Pradt, 18 juin 1814.
36. Nationaal Archief, 2.21.073, inv.nr. 85 : De Pradt à van der Goes, 18 juin 1814 ; copie van der Goes à de Pradt, 27 juin 1814 ; Nationaal Archief, 2.1.005.39, inv.nr. 1 : van der Goes à Gogel, 27 juin 1814.
37. Nationaal Archief, 2.21.005.39, inv.nr. 1 : minute Gogel à de Pradt, 27 juin 1814.
38. Gogel joignit une impression du cachet à sa lettre originale, mais elle manque dans la minute.
39. Nationaal Archief, 2.21.005.39, inv.nr. 1 : Boonen à Gogel, 23 juillet 1814.
40. *Ibid.*

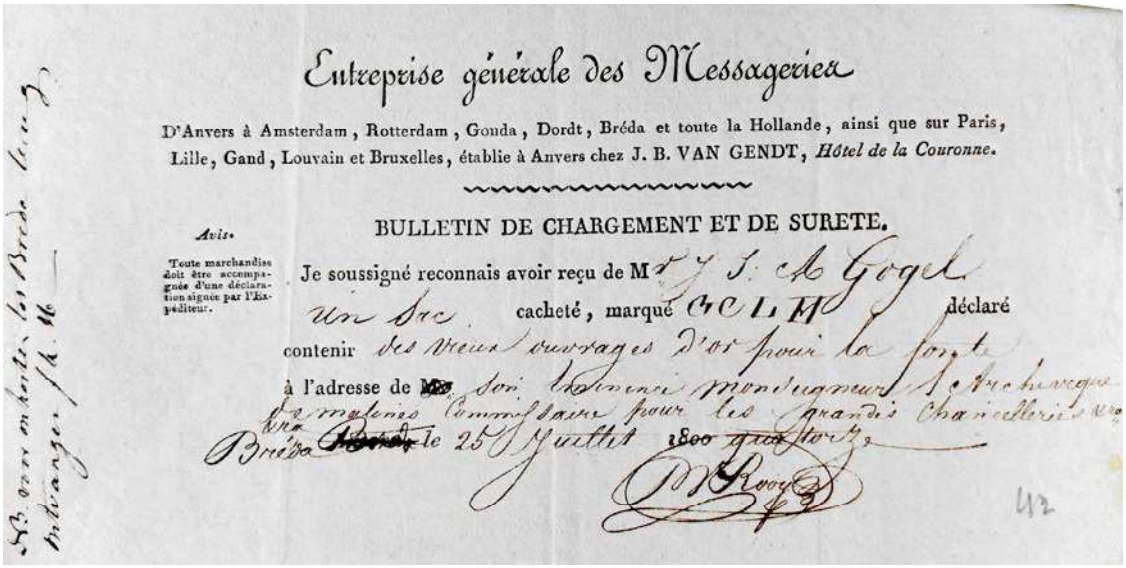
Entreprise générale des Messageries

D'Anvers à Amsterdam, Rotterdam, Gouda, Dordt, Bréda et toute la Hollande, ainsi que sur Paris, Lille, Gand, Louvain et Bruxelles, établie à Anvers chez J. B. VAN GENDT, *Hôtel de la Couronne.*

Avis. Toute marchandise doit être accompagnée d'une déclaration signée par l'Expéditeur.

BULLETIN DE CHARGEMENT ET DE SURETE.

Je soussigné reconnais avoir reçu de M. J. A. Gogel

Un Sac cacheté, marqué GCLH déclaré

contenir des vieux ouvrages d'or pour la fonte

à l'adresse de Son Eminence Monseigneur le Archevêque de Malines Commissaire pour les grandes Chancelleries

Bréda le 25 Juillet 1800

Reçu de l'entreprise générale des messageries J.B. van Gendt à Gogel, 25 juillet 1814, Nationaal Archief, archive Gogel, inv. nr. 1.

Fin juillet 1814, le colis contenant les insignes de l'ancien ordre de l'Union arriva à Paris. Le 2 août, un accusé de réception fut envoyé à Gogel, qu'il ne reçut jamais ou bien auquel il ne prêta pas attention. Quelques semaines plus tard, il écrivit donc une nouvelle fois à de Pradt pour lui demander de lui confirmer la bonne réception du colis. Sa lettre fut annotée en ces termes : « *rép[ondu] le 16e. 7bre. On lui a rappelé l'accusé de réception qu'on lui a adressé le 2 août*[41]. »

La lettre de Gogel constitue la dernière trace des plus de 300 insignes de l'ordre de l'Union. Aucun document ne nous permet de savoir ce qu'ils sont devenus après le 25 juillet 1814. On peut cependant supposer qu'ils avaient déjà disparu dans un four de fusion parisien bien avant le retour théâtral de Napoléon Bonaparte sur la scène politique européenne, le 1er mars 1815, emportant avec eux les derniers vestiges de l'ordre de l'Union. ■

41. MNLHOC, archive ordre impérial de la Réunion, Gogel à de Pradt, s.d.